

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2026 – Forges
MONDIÈRE

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

C.M. 24.02.2026

- N°41 -

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026 – FORGES MONDIÈRE

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme/crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération n°251216_20 du Conseil Municipal de THIERS, en date du 16/12/2025, relative à la dernière mise à jour de l'AP/CP de cette opération ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- Considérant qu'il existe encore des engagements non soldés pour cette opération ;

Forges Mondière																			
Opération 0513																			
Coût total opération :		935 131,17 €		TTC															
Autorisation de programme votée :		935 131,17 €		TTC															
Total Subvention notifiée :		520 722,00 €																	
		276 000,00 €		Mécénat Michelin															
		184 722,00 €		Etat - DRAC															
		60 000,00 €		Conseil Régional AURA															
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Acp	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	TOTAL réalisé au 31/12/2025	Solde de l'opération à réaliser	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL	
Dépense : Chapitre 23	935 131,17 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 206,32 €	35 687,36 €	817 738,11 €	863 631,79 €	71 499,38 €	71 499,38 €	- €	- €	- €	- €	- €	935 131,17 €
Recette : Chapitre 13	520 722,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	104 087,38 €	104 087,38 €	416 634,62 €	416 634,62 €	- €	- €	- €	- €	- €	520 722,00 €
Mécénat Michelin	276 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	276 000,00 €	276 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	276 000,00 €
DRAC	184 722,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	98 087,38 €	98 087,38 €	86 634,62 €	86 634,62 €	- €				- €	184 722,00 €
Conseil Régional AURA	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 000,00 €	6 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	60 000,00 €
Recette : Autofinancement	261 010,25 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 206,32 €	34 013,12 €	707 796,58 €	752 016,01 €	-491 005,76 €	-479 277,00 €	-11 728,76 €	- €	- €	- €	- €	261 010,25 €
Recette : FCTVA	153 398,92 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 674,24 €	5 854,15 €	7 528,40 €	145 870,52 €	134 141,76 €	11 728,76 €	- €	- €	- €	- €	153 398,92 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

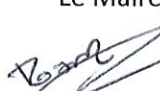
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID) :

- Approuve l'autorisation de programme et crédits de paiement – Forges MONDIÈRE ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,




Stéphane RODIER